

TABLEAU COMPARATIF

Proposition de résolution n° 332 (2000-2001)	Proposition de la Commission
<p style="text-align: center;">Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les diverses mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation auxquelles les mineurs délinquants peuvent être soumis et leur adaptation à la nécessité de réinsertion de ces mineurs</p>	<p style="text-align: center;">Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la délinquance des mineurs</p>
Article unique	Article unique
En application de l'article 11 du règlement du Sénat et de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 <i>relative au fonctionnement des assemblées parlementaires</i> , il est créé une commission d'enquête de vingt-et-un membres sur les <i>diverses</i> mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation auxquelles les mineurs délinquants peuvent être soumis et leur adaptation à la nécessité de réinsertion de ces mineurs.	En application de l'article 11 du règlement du Sénat et de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, il est créé une commission d'enquête de vingt-et-un membres sur les <i>moyens de répondre à la délinquance des mineurs, en particulier sur les</i> mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation auxquelles les mineurs délinquants peuvent être soumis et leur adaptation à la nécessité de réinsertion de ces mineurs.